

**DOMMARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°78-2025**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 29 octobre 2025

Affichage Mairie mercredi 29 octobre 2025

|                       |             |    |
|-----------------------|-------------|----|
| Nombre de conseillers | En exercice | 22 |
|                       | Présents    | 18 |
|                       | Votants     | 22 |

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme BARBET Janique donne pouvoir à Mme THOMAS Murielle.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : CCPA : rapport de la chambre régionale des comptes :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Juridictions financières, et notamment ses articles L243-6 et R243-14 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-02-00004 du 2 avril 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ;

**Vu** le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes ;

Ceci étant exposé :

Par courrier du 30 août 2024, la CRC a informé la CCPA de l'ouverture d'un contrôle du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Après échanges avec les services, la CRC a notifié son rapport d'observations définitives le 30 juillet 2025.

**OBSERVATIONS PRINCIPALES DE LA CRC :**

- Une situation financière très favorable avec des excédents ;
- Des compétences croissantes ;
- Des modes de gouvernance satisfaisants ;
- Des axes d'amélioration dans la gestion des ressources humaines ;

- Des axes de progression dans le domaine de la commande publique ;
- Une gestion budgétaire et comptable perfectible ;
- Un contrat de mixité sociale sur Lentilly qui offre des leviers restreints à l'intercommunalité sur un territoire en tension pour le logement social.

#### RECOMMANDATIONS DE LA CRC :

- Formaliser une procédure unique de demande de subventions et mettre en place un formulaire regroupant l'ensemble des éléments à fournir, conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 2016 ;
- Garantir l'accès des fonctionnaires aux offres d'emplois, notamment lors des renouvellements de personnels contractuels, et assurer la traçabilité du processus de recrutement dans un souci de transparence ;
- Adopter une délibération fixant les différents rythmes de travail et les intégrer au règlement intérieur ;
- Ajuster les prévisions budgétaires afin qu'elles correspondent à la réalité de leur exécution ;
- Élaborer et suivre l'inventaire physique et comptable des immobilisations, en cohérence avec l'état de l'actif du comptable public, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Formaliser une procédure de recueil des besoins pour les marchés internes et les groupements de commande, et établir une cartographie des achats.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DECIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport adressé à la CCPA et établi par la Chambre Régionale des Comptes.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire,  
Alain THIVILLIER

